



Rupture conventionnelle qui se fait attendre

Par **pepe62**, le **27/03/2015** à **18:06**

Bonjour,

Contrainte d'accepter une rupture conventionnelle du, au retour de mon congés maternité, à un harcèlement moral et une mise au placard que je ne peux prouver. Je suis aujourd'hui en arrêt de travail suite à une dépression causée par cette situation.

J'ai contacté mon patron fin février pour, comme le dit la loi, qu'il m'envoie une date pour le premier entretien. Il m'a répondu par mail le soir même qu'il allait voir pour envoyer le courrier.

N'ayant pas de nouvelle depuis, j'ai envoyé une lettre en AR il y a 3 semaines dans laquelle je lui rappelle que je suis toujours en attente du courrier.

Je n'ai à ce jour aucune nouvelle.

Existe-t-il un recours (prud'homme, inspection du travail...) si la signature pour une rupture conventionnelle se fait attendre?

Vous remerciant par avance de vos réponses

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/03/2015** à **18:53**

Bonjour,

On n'est jamais contraint à une rupture conventionnelle sinon, on pourrait considérer que le consentement est vicié...

Il n'y a aucun recours puisque justement vous ne pouvez pas forcer l'autre partie à accepter une rupture conventionnelle et qu'il n'y a aucun délai prévu pour la réponse...